

# Observatoire photographique **DES PAYSAGES**



## **BOUTIGNY-SUR-ESSONNE**

Entités paysagères :

- Plateau de Mondeville-Videlles et plaine de Chevannes
- Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri
- Vallée de l'Essonne



# L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES du Parc naturel régional du Gâtinais français

L'identité du Gâtinais français relève de la grande diversité de ses paysages : forêts et clairières, mais aussi marais, coteaux, platières, vallées, plateaux agricoles ouverts ou encore chaos rocheux. La richesse de ce patrimoine paysager mérite que l'on s'y intéresse.



Un élément de la connaissance des paysages **ACCESSIBLE À TOUS**

Grâce à une étude de son patrimoine paysager, le Parc naturel régional du Gâtinais français a réalisé **huit chartes paysagères**.

Afin de connaître les paysages porteurs d'identité et d'assurer un suivi de l'évolution de ces paysages dans le temps, il a été proposé un observatoire photographique pour chaque entité paysagère concernée.

**L'ensemble des points d'observation (environ 200)** a été soumis à la validation des groupes de travail des chartes paysagères, constitués d'élus et de partenaires du Parc, et matérialisé sur le terrain en 200-2009.

L'observatoire **EST MATÉRIALISÉ**

Tous ces points ont été **marqués physiquement** par un ancrage au sol d'une borne en grès (ou d'un clou d'arpentage en contexte urbain), avec une rondelle verte mentionnant « **Parc naturel régional du Gâtinais français : observatoire photographique** ».

Cela permet de rendre cet outil accessible et identifiable par tous.



Observatoire des paysages du Parc du Gâtinais : **OBJECTIFS**

L'objectif est double : **veiller sur l'évolution des paysages et prendre conscience de leur fragilité**.

L'observatoire permet de suivre au mieux les évolutions du paysage sur des secteurs repérés comme identitaires ou susceptibles d'évoluer rapidement. Pour ce faire, chaque prise de vue est reconduite avec une fréquence adaptée par les services techniques du Parc. Les élus prendront également des photos à chaque fois qu'ils constateront une évolution ou qu'ils le souhaiteront.

Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance de la ou des communes concernées, le Parc assurant une veille technique.

Soulignons que **les paysages évoluent naturellement**, ils constituent un patrimoine vivant : l'observatoire n'est donc pas fait pour les « mettre sous cloche » mais bien pour veiller à leur évolution.



Les livrets de l'observatoire : **DES OUTILS POUR LES COMMUNES**

Des livrets communaux et des livrets par entité paysagère ont été réalisés.

À la demande des élus, chaque commune du Parc disposera :

- **d'un livret communal**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la commune ;
- **d'un ou plusieurs livrets par entité paysagère**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la ou les entités paysagères concernant la commune.

Chaque Commune désigne **un référent** de l'observatoire photographique du Parc, afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié du Parc, et puisse veiller à la pérennité des bornes sur sa commune, tout en veillant à l'évolution du paysage.



## Livrets : PRÉSENTATION ET MODE D'EMPLOI

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière. Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

- 1 la ou les entité(s) concernée(s),**
- 2 la référence du point,** pour la communication auprès du Parc,
- 3 la localisation GPS** du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
- 4 la date des clichés** disponibles ; tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place ; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires,
- 5 une légende** donnée au point d'observation,
- 6 des photographies** du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
- 7 un extrait de carte IGN** avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
- 8 le descriptif** de la localisation,
- 9 l'objectif de veille** : une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes.



## Bornes de l'observatoire : VALORISATION

### Valorisation artistique de l'observatoire

Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

### Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées « paysage » sont organisées et une exposition de photos a été installée à la Maison du Parc.



## Informations complémentaires

Les points de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français ont été sélectionnés à partir du travail des bureaux d'étude et en concertation avec les élus et partenaires du Parc. Néanmoins, si une Commune juge qu'il serait intéressant d'**ajouter un point** dans cet observatoire, elle peut formuler la demande auprès du Parc.

Par ailleurs, une Commune trouvant intéressant l'outil de l'observatoire photographique pourra décider de créer le sien à l'échelle communale, en y intégrant davantage de points. Elle pourra s'aider pour cela des conseils techniques du Parc.

## INFORMATIONS ET CONTACT

Parc naturel régional  
du Gâtinais français

**Cathy Bos,**  
Chargée de mission  
Architecture et Paysage  
01 64 98 23 38  
c.bos@parc-gatinais-  
français.fr





Entité paysagère :

## Plateau de Mondeville- Videlles et plaine de Chevannes

### Référence du point : 3PMV

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 654774 ; Y : 6816999)

Dates des clichés disponibles : automne 2003, octobre 2008,  
mars 2009, juillet 2009, avril 2014

Perception de la limite visuelle entre les espaces ouverts de culture et le front bâti du hameau de Marchais.



Automne 2003



Mars 2009



## LOCALISATION

Le long du sentier PR, en face du lieu-dit Marchais, côté gauche en s'éloignant de la route, à peu près en face des 5 peupliers les plus hauts (15 min à pied aller-retour).

## OBJECTIF DE VEILLE

Veiller à l'amélioration de la qualité paysagère de cette limite visuelle.



Juillet 2009



Avril 2014



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 14bVETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 654576 ; Y : 6814481)

Dates des clichés disponibles : été 2002, mars 2010, mars 2012,  
juin 2014

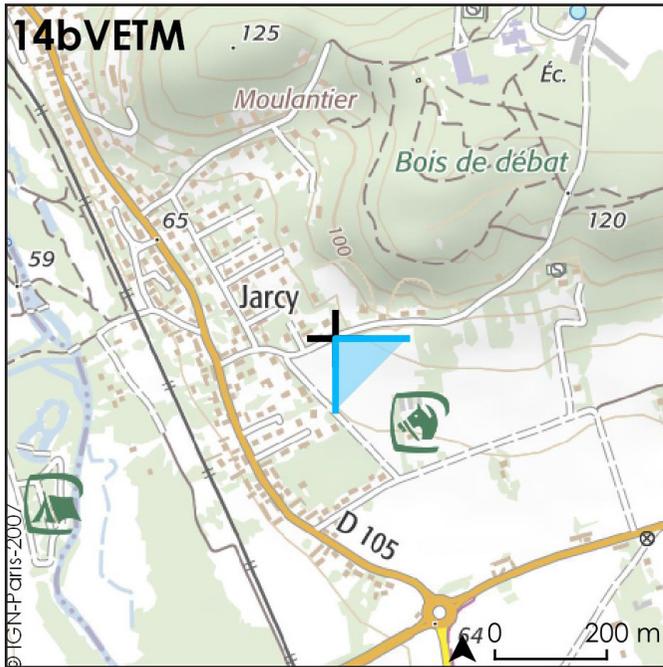
Massif de Malabri depuis le bois de Débat.



Été 2002



Mars 2010



## LOCALISATION

Sur Boutigny, chemin du bois de Débat, vue prise sur le talus dégagé à droite en montant.

## OBJECTIF DE VEILLE

Suivre l'évolution du coteau et de ses boisements.



Mars 2012



Juin 2014



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 16aVETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 655690 ; Y : 6814632)

Dates des clichés disponibles : été 2002, octobre 2009, avril 2014

Cultures dans la vallée de Chanvre.



Été 2002



## LOCALISATION

Au croisement entre le GR1 et le chemin rural qui part du hameau du Pressoir jusque dans la vallée de Chanvre. La borne est située en bordure de lisière (borne identique pour 18 et 19VETM).

## OBJECTIF DE VEILLE

Préserver cette alcôve agricole, la qualité des lisières forestières et la découverte des affleurements de grès.



Octobre 2009



Avril 2014



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 16bVETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 655731 ; Y : 6814222)

Dates des clichés disponibles : été 2002, novembre 2005,  
octobre 2008, octobre 2009

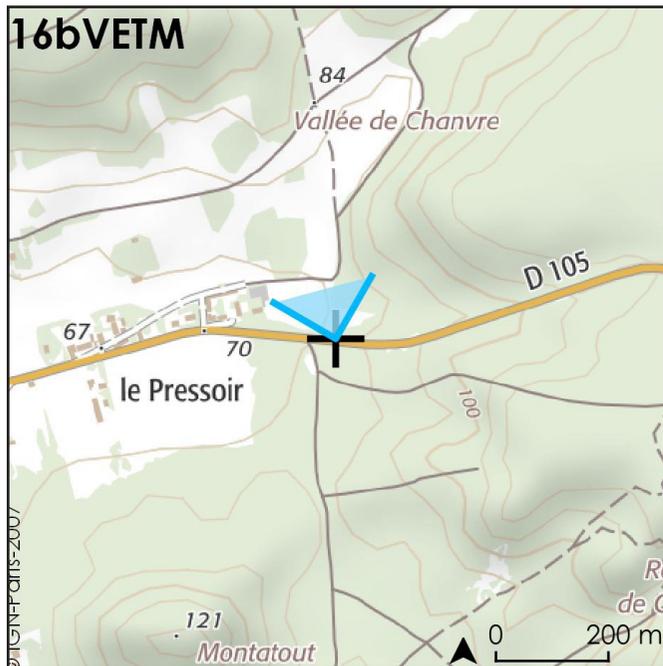
La vallée sèche de Chanvre depuis la D105.



Été 2002



Novembre 2005



## LOCALISATION

Sur la RD 105, 35 à 40m plus haut par rapport à l'entrée du parking, de l'autre côté de la route (borne identique pour 17bVETM).

## OBJECTIF DE VEILLE

Préserver les points de vue offerts depuis la D105 sur cette alcôve agricole, mise en valeur par la qualité des lisières forestières.



Octobre 2008



Octobre 2009



Entité paysagère :  
**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 17aVETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 655731 ; Y : 6814222)

Dates des clichés disponibles : hiver 2003, octobre 2008,  
octobre 2009, avril 2014

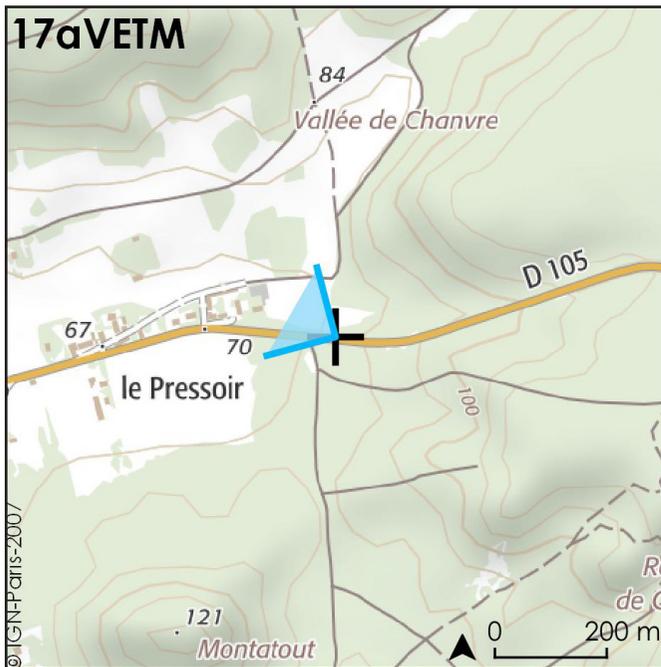
La manse du Pressoir.



Hiver 2003



Octobre 2009



## LOCALISATION

Sur la RD105, 35 à 40 mètres plus haut par rapport à l'entrée du parking, de l'autre côté de la route (borne identique pour 16bVETM).

## OBJECTIF DE VEILLE

Préserver l'espace ouvert cultivé autour du hameau, notamment vers le coteau et la lisière boisée.



Avril 2014



Entité paysagère :  
**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 17bVETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 654782 ; Y : 6813825)

Dates des clichés disponibles : janvier 2005, octobre 2008,  
octobre 2009, octobre 2012, avril 2014

Urbanisation au pied du coteau de Boutigny.



Janvier 2005



Octobre 2009



## LOCALISATION

Route qui mène aux Audigers, en venant de Boutigny, au niveau du premier dos-d'âne, sur le côté droit.

## OBJECTIF DE VEILLE

Suivre l'évolution de l'urbanisation au pied du coteau de Boutigny-sur-Essonne, notamment la requalification du front bâti, afin de préserver les espaces agricoles existants.



Octobre 2012



Avril 2014



Entités paysagères :

**Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri  
Plateau de Mondeville-Videlles et plaine de Chevannes**

**Référence du point : 18VETM, 11aPMV**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 655690 ; Y : 6814632)

Dates des clichés disponibles : été 2002, octobre 2008, juillet 2009, octobre 2009, avril 2014

Ambiance intimiste d'un vallon cultivé.



Été 2002



Octobre 2009



## LOCALISATION

Au croisement entre le GR1 et le chemin rural qui part du hameau du Pressoir jusque dans la vallée de Chanvre. La borne est située en bordure de lisière (borne identique pour 16a et 19VETM).

## OBJECTIF DE VEILLE

Veiller à la préservation du dessin des lisières forestières de la vallée de Chanvre, où cultures et boisements s'imbriquent. Favoriser leur découverte par le maintien des chemins.



Avril 2014



Entités paysagères :

**Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri  
Plateau de Mondeville-Videlles et plaine de Chevannes**

**Référence du point : 19VETM, 11bPMV**

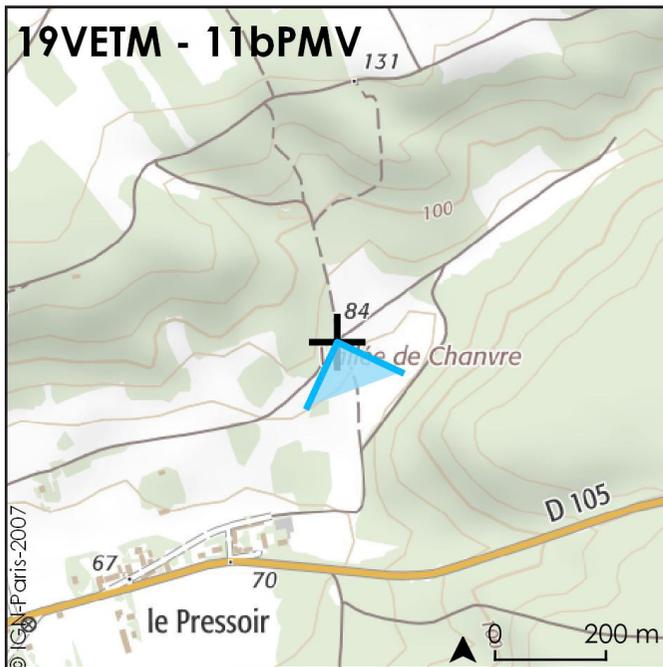
Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 655690 ; Y : 6814632)

Dates des clichés disponibles : hiver 2003, octobre 2008, octobre 2009

Ambiance intimiste d'un vallon cultivé et chemin en orée forestière.



Hiver 2003



## LOCALISATION

Au croisement entre le GR1 et le chemin rural qui part du hameau du Pressoir jusque dans la vallée de Chanvre. La borne est située en bordure de lisière (borne identique pour 16a et 18VETM).

## OBJECTIF DE VEILLE

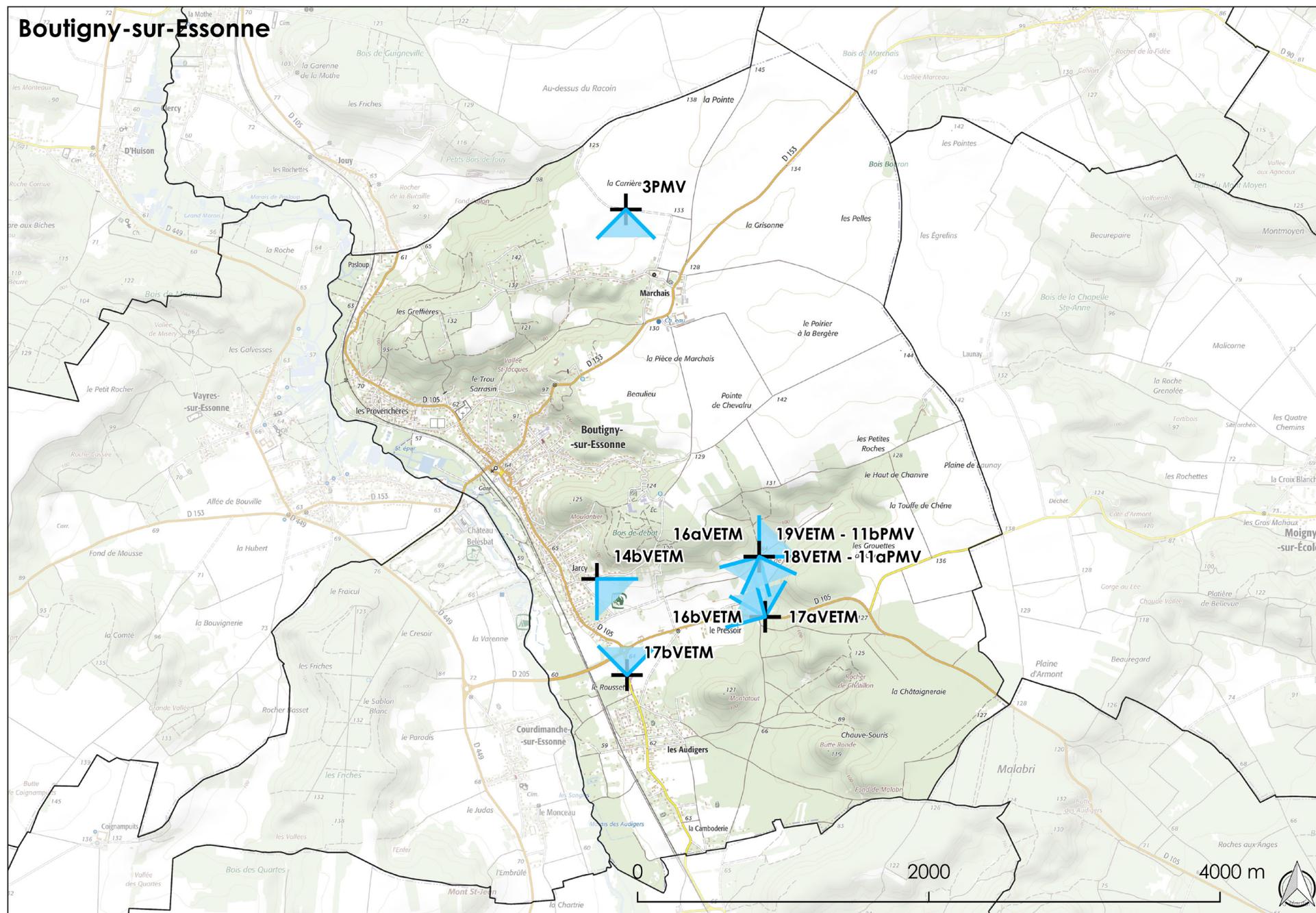
Veiller à la permanence du chemin en orée forestière (GR).



Octobre 2009



# CARTE DE SYNTHÈSE DES POINTS D'OBSERVATION DE LA COMMUNE



Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, 04/02/2020. Sources : Scan25, limites communales © IGN – 2015 ; Parc naturel régional du Gâtinais.

# Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français



PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

**Maison du Parc**

20 boulevard du Maréchal Lyautey  
91490 Millly-la-Forêt  
Tél. : 01 64 98 73 93  
accueil@parc-gatinais-francais.fr  
www.parc-gatinais-francais.fr

